

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 418-24 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 362-18

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 418-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 10 900 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 362-18

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Éthique & Administration*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 20 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de février 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier